

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

**Résolution n° 31.02.2024**

**RÈGLEMENT N° 344-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'infrastructures de rues permettra d'ajouter environ cinquante-cinq (55) nouveaux emplacements résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal croit important et opportun de procéder à des travaux afin d'être en mesure de répondre à la demande de construction résidentielle sur une partie de territoire;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de construire la conduite d'eau, d'égout domestique et d'égout pluvial pour alimenter le nouveau développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT** le rapport déposé par Mageco LMG en date du 15 janvier 2025 relatif à l'évaluation des coûts probables de construction des infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout.

**Considérant** la présentation d'un avis de motion à la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025;

**Considérant** le dépôt du projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025.

**À ces causes**, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais que le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement n° 344-2025, tel que rédigé et déposé par le greffier.<sup>1</sup>

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE D'UN MONTANT DE 4 800 000 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE QUINZE ANS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2025**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux nécessaires à la construction d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout sur une le lot 6 319 376 du cadastre du Québec dont le montant total est estimé à 4 800 000 \$ incluant, les frais, les imprévus et les taxes nettes, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mageco LMG en date du 20 janvier 2025 lequel document est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe 1 ».

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 800 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 800 000 \$ sur une période de quinze ans.

COPIE CONFORME  
CERTIFICAT  
03 Mars 2025  
MARIO BOUCHARD GREFFIER  
VILLE DE MÉTAB-L-A-LA-CROIX

#### ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### ARTICLE 7

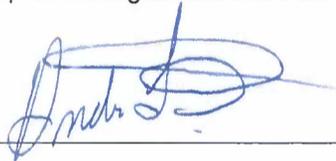
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute somme provenant du surplus accumulé de la vente des terrains.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



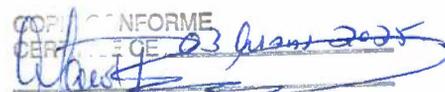
**André Fortin, maire**



**Mario Bouchard, greffier**

AVIS DE MOTION :  
DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT  
ADOPTION DU RÈGLEMENT:  
AVIS PUBLIC PERSONNES HABILES À VOTER :  
APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER :  
APPROUVÉ PAR LE MAMH LE :  
PUBLIÉ LE:

20 janvier 2025  
20 janvier 2025  
3 février 2025

COPIE CONFORME  
CERTIFIÉE LE 23 JANVIER 2025  
  
MARIO BOUCHARD GREFFIER  
VILLE DE MÉTAB-LA-LA-CROIX

Annexe 1						
ITEM	RÉFÉRENCES	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
1.0	<b>SECTION : GÉNÉRALITÉS</b>					
1.1	CCDG 10.1.2 CCDG 10.2.3	Organisation de chantier et frais généraux pour l'ensemble du projet, en incluant, sans s'y limiter, la roulotte de chantier, la mobilisation et la démobilisation, le laboratoire, etc.	1	forfait	175 000.00 \$	175 000.00 \$
1.2	CCDG 10.3.4.1	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	1	forfait	7 500.00 \$	7 500.00 \$
1.3	CCDG 15.2.6.2	Soutien temporaire et protection des éléments (poteaux, haubans, boîte aux lettres, galeries, bâtiments, etc.)	1	forfait	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.4	BNQ chapitre 11	Essais et critères d'acceptation des conduites (aqueduc et égouts) en incluant, sans s'y limiter, le nettoyage, les inspections caméra, la désinfection, etc.	1	forfait	30 000.00 \$	30 000.00 \$
1.5	MAG 1001	Plans relevés de construction	1	forfait	1 000.00 \$	1 000.00 \$
<b>Somme partielle généralités</b>						<b>218 500.00 \$</b>
2.0	<b>SECTION : DÉMOLITION</b>					
2.1	CCDG 11.4.9.2	Traits de scie	38	m. lin.	10.00 \$	380.00 \$
2.2	CCDG 15.1.3	Démolition et disposition des éléments existant tels que les bordures, les trottoirs, les clôtures, les regards, les conduites, le pavage etc.	1	forfait	12 000.00 \$	12 000.00 \$
<b>Somme partielle démolition</b>						<b>12 380.00 \$</b>
3.0	<b>SECTION : AQUEDUC</b>					
3.1	BNQ 12.2.8 CCDG 12.8.1.5	Conduite d'aqueduc 150mmØ TYPE DR-18 en incluant, sans s'y limiter, les déblais 2e classe et les remblais jusqu'à la ligne d'infrastructure	855	m. lin.	360.00 \$	307 800.00 \$
3.2	BNQ 12.2.9 CCDG 12.8.3.4	Vanne complète 150mmØ, en incluant la boîte de vanne de type "AJUSTABLE"	7	unité	4 150.00 \$	29 050.00 \$
3.3	BNQ 12.2.10	Poteau d'incendie de type CLOW brigadier M-67, en incluant, sans s'y limiter, la boîte de vanne de type "AJUSTABLE"	6	unité	11 000.00 \$	66 000.00 \$
3.4	BNQ 12.2.12	Branchement d'eau potable 25mmØ en PEX jusqu'à la ligne de lot, en incluant, sans s'y limiter, la boîte de vanne de type "AJUSTABLE"	48	unité	1 200.00 \$	57 600.00 \$
3.5	BNQ 12.2.12	Branchement d'eau potable 50mmØ en PEX jusqu'à la ligne de lot, en incluant, sans s'y limiter, la boîte de vanne de type "AJUSTABLE"	6	unité	1 800.00 \$	10 800.00 \$
3.6	BNQ 12.2.24.2	Raccordement d'une nouvelle conduite d'eau potable à une conduite existante sans pression	4	unité	2 800.00 \$	11 200.00 \$
<b>Somme partielle aqueduc</b>						<b>482 450.00 \$</b>
4.0	<b>SECTION : ÉGOUT SANITAIRE</b>					
4.1	BNQ 12.2.1	Conduite d'égout sanitaire 250mmØ TYPE DR-35	854	m. lin.	300.00 \$	256 200.00 \$
4.2	BNQ 12.2.2	Regard d'égout sanitaire monolithique 900mmØ en incluant, sans s'y limiter, le cadre et le tampon de type "AJUSTABLE"	16	unité	8 000.00 \$	128 000.00 \$
4.3	BNQ 12.2.7	Branchement d'égout sanitaire 150mmØ TYPE DR-28 jusqu'à la ligne de lot	54	unité	1 700.00 \$	91 800.00 \$
<b>Somme partielle égout sanitaire</b>						<b>476 000.00 \$</b>

COPIE CONFORME  
 DATE: 03 JAN 2025  
 MARIO DOUCHAND GREFFIER  
 VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Annexe 1						
ITEM	RÉFÉRENCES	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
<b>6.0 SECTION : ÉGOUT PLOUVIAL</b>						
6.1	BNQ 12.2.1	Conduite d'égout pluvial 375mmØ en TBA classe IV en incluant, sans s'y limiter, les déblais 2e classe et les remblais jusqu'à la ligne d'infrastructure	96	m. lin.	340.00 \$	32 640.00 \$
6.2	BNQ 12.2.1	Conduite d'égout pluvial 525mØ en TBA classe IV en incluant, sans s'y limiter, les déblais 2e classe et les remblais jusqu'à la ligne d'infrastructure	36	m. lin.	380.00 \$	13 680.00 \$
6.3	BNQ 12.2.1	Conduite d'égout pluvial 600mØ en TBA classe IV en incluant, sans s'y limiter, les déblais 2e classe et les remblais jusqu'à la ligne d'infrastructure	555	m. lin.	400.00 \$	222 000.00 \$
6.4	BNQ 12.2.4	Puisard neuf 600mmØ en incluant, sans s'y limiter, la grille anti-vélo, le cadre et le tampon de type "AJUSTABLE"	24	unité	6 000.00 \$	144 000.00 \$
6.5	BNQ 12.2.2	Regard d'égout pluvial 900mmØ en incluant, sans s'y limiter, le cadre et le tampon de type "AJUSTABLE"	4	unité	8 000.00 \$	32 000.00 \$
6.6	BNQ 12.2.2	Regard d'égout pluvial 1200mmØ en incluant, sans s'y limiter, le cadre et le tampon de type "AJUSTABLE"	14	unité	8 700.00 \$	121 800.00 \$
6.7	BNQ 12.2.7	Branchement d'égout pluvial 150mmØ TYPE DR-28 jusqu'à la ligne de lot	54	unité	950.00 \$	51 300.00 \$
6.8		Drains de chaussée en incluant, sans s'y limiter, la membrane géotextile et la pierre nette, selon la coupe type présentée aux plans et devis	1800	m. lin.	40.00 \$	72 000.00 \$
6.9	CCDG 11.5.2.2	Nouveau fossé engazonné	130	m. lin.	20.00 \$	2 600.00 \$
6.10	CCDG 11.13.4	Bassin de rétention à retenue permanente en incluant, sans s'y limiter, le déblai, les empierrements, la géomembrane étanche, le déversoir, le dispositif de sortie et la cellule de prétraitement, tel que montré aux plans et devis (tout les éléments entre le RP-30 et le RP-24).	1	forfait	40 000.00 \$	40 000.00 \$
<b>Somme partielle égout pluvial</b>						<b>732 020.00 \$</b>
<b>7.0 SECTION : VOIRIE ET AMÉNAGEMENT</b>						
7.1	CCDG 12.2.5 CCDG 12.3.5	Structure de chaussée en incluant, sans s'y limiter, l'excavation de deuxième classe pour la préparation jusqu'à la ligne d'infrastructure, payé à partir de la coupe type théorique et selon les épaisseurs minimales indiquées aux plans et devis	9201	m. car.	45.00 \$	414 045.00 \$
7.2	CCDG 12.2.5 CCDG 12.3.5	Chemin d'accès en MG-20 payé à partir de la coupe type théorique et selon les épaisseurs minimales indiquées aux plans et devis	443	m. car.	18.00 \$	7 974.00 \$
7.3	CCDG 13.3.5.5 CCDG 13.3.5.2	Pavage couche de base ESG-14 60mm ép. avec bitume PG58H-34 (travaux en 2026) <b>Prix de référence du bitume: 1200\$/t</b>	9308	m. car.	35.00 \$	325 780.00 \$
7.4	CCDG 13.3.5.5 CCDG 13.3.5.2	Pavage couche de surface ESG-10 40mm ép. avec bitume PG58H-34, incluant liant d'accrochage conforme à la norme 4105 du MTQ (travaux en 2026) <b>Prix de référence du bitume: 1200\$/t</b>	9308	m. car.	30.00 \$	279 240.00 \$
7.5	CCDG 7.11 MAG 1501	Clôture grillagée 1220mm de hauteur à mailles avec barre de support selon le dessin normalisé du MTQ Tome II, chapitre 8, numéro 007	200	m. lin.	180.00 \$	36 000.00 \$
7.6	CCDG 7.11 MAG 1501	Barrière d'accès grillagée 1220mm de hauteur x 4500mm de largeur selon le détail type aux plans	1	unité	3 600.00 \$	3 600.00 \$
7.7	CCDG 19.3.10.3	Revégétalisation du bassin de rétention à retenue permanente selon les plans et devis d'Environnement CA	1	forfait	15 000.00 \$	15 000.00 \$
7.8	CCDG 18.11.5	Nettoyage et remise en état des lieux en incluant, sans s'y limiter, les entrées charretières, les repères d'implantation, bordures et tous ouvrages existants des propriétés privées à protéger, réparer ou remplacer, à l'exception du gazon en plaques	1	forfait	4 500.00 \$	4 500.00 \$
<b>Somme partielle voirie et aménagement</b>						<b>1 086 139.00 \$</b>

Annexe 1						
ITEM	RÉFÉRENCES	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
8.0	<b>SECTION : BÉTON</b>					
8.1	CCDG 18.1.4	Bordures de béton coulées en place en incluant, sans s'y limiter, la réparation aux entrées privées et aux terrains privés ( <b>travaux en 2026</b> )	1800	m. lin.	115.00 \$	207 000.00 \$
<b>Somme partielle béton</b>						<b>207 000.00 \$</b>
6.0	<b>SECTION : ÉLECTRICITÉ</b>					
6.1	CCDG 16.4.1.2.3	Réseau souterrain pour éclairage des rues en incluant, sans s'y limiter, l'excavation et remblayage des tranchées, les gaines, les conduits électriques, le tirage et la jonction, les câbles électriques, les raccordements et toutes dépenses incidentes selon les précisions du plans et devis	1	forfait	23 920.00 \$	23 920.00 \$
6.2	CCDG 16.4.1.2.1	Le système d'éclairage, incluant le massif de fondation, la structure d'éclairage, l'unité d'éclairage, l'électricité et toutes dépenses incidentes	1	forfait	218 400.00 \$	218 400.00 \$
<b>Somme partielle électricité</b>						<b>242 320.00 \$</b>
9.0	<b>SECTION : TRAVAUX PRÉVISIONNELS</b>					
9.1	CCDG 11.11.3.4	Membrane géotextile de grade R1 pour renforcement d'infrastructure de chaussée	5000	m. car.	6.00 \$	30 000.00 \$
<b>Somme partielle travaux prévisionnels</b>						<b>30 000.00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>						
A	Sous-total :					<b>3 486 809.00 \$</b>
B	Contingences : 10%					348 680.90 \$
C	Frais de financement :					38 685.72 \$
D	Frais incidents (services professionnels, estimation, surveillance, arpentage, etc.) : 20%					697 361.80 \$
E	Sous-total (A + B + C + D) :					<b>4 571 537.42 \$</b>
F	Taxes nettes : 4.9975%					228 462.58 \$
G	Grand total (E + F) taxes incluses :					<b>4 800 000.00 \$</b>
<p><b>Notes:</b> - Toutes les quantités sont payables de manière théorique selon les coupes et détails type illustrés aux plans ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauf indication contraire, les prix estimés incluent tous les frais de transport, matériaux, équipements, main d'œuvre, machinerie, administration,</li> <li>- Sauf indication contraire, cette estimation exclus les frais des éléments non-mentionnés, des travaux facultatifs, ainsi que les frais reliés aux autres disciplines pouvant être impliqués et non-mentionnés, ainsi que les frais de gestion du maître de l'ouvrage;</li> <li>- On estime à environ quatre (4) mois la durée des travaux.</li> </ul>						

INFORME  
 DATE: 03 Mars 2025  
 MARIO BOUCHARD GREFFIER  
 VILLE DE METAB-LA-CROIX